



Grâce à la mobilisation des agents, nous avons obtenu un frémissement de dialogue social le lundi 22 juin 2015 avec la DGS et le DRH, soucieux d'apaiser le climat. Près de 2 h 30 de questions – réponses où l'administration tente de minimiser les conséquences sur les agents.

**L'aménagement du temps de travail** : Ils considèrent que pour maintenir par exemple le service public jusque 17h, elle doit fixer un cadre. Que laisser l'horaire variable à 16 h 30 en appliquant la règle des 50 % poserait des difficultés aux chefs. Ohhhh !!!

L'administration ne sait pas dire où il y a des dysfonctionnements, mais le DRH cite l'exemple de sa direction, qui selon lui est désertée à 16 h 30 et le mercredi après-midi.....Ohhh !!!

Inquiets, nous sommes allés vérifier ces propos auprès de ses prétendus mauvais agents. Ils sont tombés des nues et ne comprennent pas le peu de considération de leur directeur, parce que ce n'est pas la réalité....

**Les quotas d'avancement de grade** : pour eux nous sommes privilégiés, on nous redit que les avancements ne sont pas justifiés pour certains. Est-il utile de pénaliser tout le monde pour résoudre un problème de management ? Difficile d'en dire plus, car malgré une oreille attentive à certains moments, ils sont sourds à nos arguments.....

Comment concevoir un dialogue social constructif dans ces conditions ?

La DGS a décidé de reporter les dossiers à la prochaine commission permanente au cœur de l'été, le 24 juillet après quelques réunions de « dialogue social » pour nous endormir !

Vous avez compris la DGS ne nous a pas convaincus, bien au contraire ! Sa tentative de calmer le mouvement contestataire en gagnant du temps est cousue de fil blanc ! Leurs motivations et leurs objectifs réels restent flous, mais l'impact sur les agents bien concrets.

Benoit HURE n'a pas voulu affronter nos privilèges aux siens. Il n'était pas là ! Il doit nous entendre et nous écouter. Sa DGS et son DRH ont fait des efforts pour dialoguer parce qu'ils y étaient obligés. Nous n'avons pas senti une vraie volonté d'aboutir à un accord qui concilie les intérêts des agents et celui du Département.

**Pour éviter un passage en force en juillet  
nous devons rester MOBILISÉS  
Rendez vous le VENDREDI 26 JUIN 2015 à 9 H 30  
devant la Préfecture pour faire entendre  
votre voix et votre détermination**

1h de grève = 1/151,67 de la rémunération, 2h de grève = 2/151,67 de la rémunération  
3h de grève = 3/151,67 de la rémunération (à éviter : retenue supérieure à la 1/2 journée)  
1/2 journée de grève = 1/60<sup>ème</sup> de la rémunération 1 journée de grève = 1/30<sup>ème</sup> de la rémunération